

Mon choix c'est l'Unsa !



Première inspection



L'année de T2 vous allez recevoir la visite de l'inspecteur de votre circonscription. Il va procéder à une inspection, faire un rapport et proposer une note qui aura des incidences sur votre début de carrière.

Ce moment, souvent redouté doit absolument être dédramatisé !

L'objectif de ce document est donc de vous apporter informations et conseils pour aborder sereinement ce moment.

Dès cette première étape et tout un long de votre carrière, l'équipe du SE-Unsa est présente à vos côtés pour vous écouter, vous aider et défendre vos intérêts.

N'hésitez pas à nous contacter !

Linda BEN JEMAA
Responsable jeunes
enseignants
du SE-UNSA 13
13@se-unsa.org

Syndicat des Enseignants de l'Unsa / SE-Unsa

Section des Bouches du Rhône : 67 cours Lieutaud, 13006 Marseille

Tel. : 04 91 61 46 90 / Mel. : 13@se-unsa.org / Web : <http://sections.se-unsa.org/13>

À vérifier

Dans la classe, pensez à :

- ➔ Garder dans un lieu accessible à tout remplaçant éventuel les **documents obligatoires** :
 - la liste des élèves avec les fiches de renseignements (à emporter en cas de sortie de l'école),
 - un registre d'appel tenu à jour,
 - le livret scolaire de chacun de vos élèves,
 - le règlement intérieur établi par le conseil d'école,
 - le tableau des surveillances.
- ➔ Poser les **affichages réglementaires** :
 - l'emploi du temps de la semaine,
 - vos progressions par période et par matière,
 - les consignes d'évacuation en cas d'incendie,
 - le numéro «*Allô enfance maltraitée*» : 119
- ➔ Vos **préparations** et votre **cahier journal** ne sont, quant à eux, pas des pièces obligatoires à fournir lors de votre inspection, mais votre inspecteur ne manquera pas de vous les demander car ces documents reflètent le travail effectué depuis le début de l'année.
- ➔ Il est généralement recommandé d'afficher la liste des poésies et des chants étudiés.

Le registre d'appel

- doit être complété au stylo par demi-journée,
- les absences répétées, sans motifs légitimes, doivent être signalées à l'IEN à partir de 4 demi-journées par mois,
- un relevé statistique est à renseigner mensuellement,
- l'organisation de l'aide personnalisée ainsi que les PAI peuvent y être glissés.

LE CAHIER JOURNAL

Le cahier journal est le témoin de ce qui se fait dans le quotidien de la classe. Un bon cahier journal va permettre à toute personne venue de l'extérieur d'avoir une trace de ce qui a été fait.

Cela suppose donc des qualités de **synthèse et de lisibilité**.

C'est un outil :

- de programmation et de planification de votre journée pédagogique,
- un outil d'auto-analyse,
- un des moyens de communication entre vous et le titulaire de la classe (si vous partagez une classe, ou avec un éventuel remplaçant).

Vous pouvez y ajouter vos remarques "a posteriori" et en tenir compte pour vos activités de remédiation et la préparation des séquences ultérieures.

Le cahier journal est censé rester en classe, mais vous pouvez le rédiger numériquement, l'imprimer chaque jour et utiliser un classeur.



Avant l'inspection

L'inspection habituellement précédée par la visite du conseiller pédagogique de la circonscription. Cette "visite-conseil" doit vous permettre de mieux préparer votre inspection et d'ajuster le tir si cela est nécessaire.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de votre circonscription doit toujours annoncer sa visite.

Généralement, il vous indique la semaine ou la quinzaine où il envisage de vous inspecter. Il devrait également vous préciser les éléments sur lesquels il sera particulièrement attentif.

Le questionnaire de pré-inspection

Il est courant que l'IEN prenne appui sur un questionnaire de pré-inspection pour préparer la visite de votre classe.

Différent d'une circonscription à l'autre, ce document vous demandera de réfléchir au fonctionnement de votre classe, en cycle mais également au projet d'école. Le questionnaire peut également aborder des questions telles que vos perspectives de carrière. Dans la mesure du possible, complétez-le progressivement dès le début de l'année et en équipe.

Cela vous aidera à appréhender l'inspection plus sereinement.

Le rapport d'inspection

Le rapport d'inspection porte sur l'ensemble de vos activités. Il doit prendre en compte le contexte dans lequel vous effectuez votre travail. Réglementairement, il doit vous être communiqué dans le mois qui suit la date d'inspection. Le fait de signer votre rapport ne veut pas dire que vous acceptez tout ce qu'il contient. Cela signifie simplement que vous en avez pris connaissance.

Le rapport peut donner lieu à des observations de votre part sur papier libre; vous bénéficiez d'un droit de réponse. Vos observations sont alors intégrées dans votre dossier d'inspection.

Dans tous les cas, signez votre rapport d'inspection!

La visite

La visite de l'inspecteur doit lui permettre de se rendre compte du travail réel que vous faites jour après jour avec vos élèves et dans l'école. Pour ce faire, il s'appuiera sur les préparations et bien entendu l'observation et l'analyse de vos séances.

Pour étudier vos pratiques de classe, il s'appuiera sur :

- votre conduite de la classe :
 - alternance et rythme des activités
 - clarté des consignes
 - attention et adaptation aux réactions des élèves...
- la qualité de la communication dans la classe :
 - maître / élèves
 - élèves / élèves
- vos démarches pédagogiques :
 - conformité aux programmes officiels
 - cohérence avec les projets d'école et de cycle
 - pertinence des supports et des stratégies mises en place
 - maîtrise des contenus
 - prise en compte de l'erreur...
 - adaptation des supports aux élèves en difficulté
- la structuration des apprentissages
- l'objectif, et l'organisation de la préparation de la séance, sa place dans un séquence, vos progressions
- vos affichages pédagogiques et les "cahiers" de vos élèves,
- votre mode de relation avec vos élèves.

L'évaluation

Ne négligez jamais l'évaluation et les activités de remédiation !

L'évaluation et son analyse à court et à moyen termes, sont aujourd'hui des éléments importants examinés lors de l'inspection.

Le truc en plus :

Lorsque vous proposez à vos élèves un exercice repéré dans un manuel, prenez le temps de le faire vous-même. Il y a parfois des surprises.

Mon choix c'est l'Unsa!



L'entretien

L'entretien doit être un moment constructif entre deux adultes : vous et votre supérieur hiérarchique. Votre IEN peut aussi vous demander de vous situer par rapport :

- au reste de l'équipe (travail en équipe, échanges de services,...),
- au projet de cycle
- au projet d'école
- aux enseignants des réseaux d'aides

Montrez que vous avez réfléchi aux buts et enjeux de ce que vous proposez à vos élèves ! Votre capacité d'analyse et de recul par rapport à vos pratiques peut être un élément important de l'entretien.

Les affichages de classe

Les affichages n'ont pas pour unique objectif d'embellir la classe mais doivent permettre aux élèves de se construire des repères. Cette banque de données toujours accessible contribue à la mémorisation des savoirs. Dans la mesure du possible, identifiez un espace pour chaque discipline. Gestion structurée de l'espace et soin sont donc de rigueur !

L'influence de la note

La note est un élément qui entre en compte dans certains barèmes.
Les notes sont attribuées en fonction d'une grille de notation départementale.

	Ancienneté			
	De 0 à 3 ans	De + de 3 ans à 5 ans	De + de 5 ans à 7 ans	De + de 7 ans à 9 ans
Insuffisant	Note inférieure ou égale à 9,5			
Passable	De 9,75 à 10,25	De 10,25 à 10,75	De 10,75 à 11,25	De 11,25 à 11,75
Assez satisfaisant	De 10,5 à 11,5	De 11,5 à 12,25	De 12,25 à 12,75	De 12,75 à 13,25
Satisfaisant	De 11,75 à 12,25	De 12,5 à 12,75	De 13 à 13,25	De 13,5 à 13,75
Très satisfaisant	De 12,5 à 13	De 13 à 13,5	De 13,5 à 14	De 14 à 14,5
Exceptionnel	13,25	13,75	14,25	14,75

Exemple des promotions

Vous êtes actuellement au moins au 4^{ème} échelon. Jusqu'à ce stade, votre changement d'échelon et donc de rémunération, se faisait automatiquement à la même "vitesse" pour tous. À partir du 4^{ème} échelon les choses changent..

Pour changer d'échelon, il faut désormais remplir deux conditions :

1° être promouvable. C'est-à-dire atteindre, au cours de l'année scolaire, l'ancienneté d'échelon requise pour passer à l'échelon supérieur.

Tous les PE promouvables sont alors classés, échelon par échelon et vitesse d'avancement par vitesse d'avancement, en fonction du barème départemental : note + AGS (ancienneté générale de service).

2° être promu. C'est à dire faire partie des "heureux élus".

30% des PE promouvables au grand choix sont promus.

5/7^{ème} des PE promouvables au choix sont promus.

Tous les PE ayant atteint la durée maximale dans l'échelon passent à l'échelon supérieur.

Un problème lors de l'inspection ...

Pas d'emballage après votre entretien. Il se peut, en effet que ce qui vous a été dit lors de l'entretien avec votre IEN soit différent de ce qui sera consigné dans le rapport d'inspection. Si vous désirez contester une partie du rapport, le recours prend la forme d'un courrier dans lequel vous défendez votre point de vue sur ce qui s'est passé. Toutes vos observations seront intégrées à votre dossier d'inspection.

Si avez le moindre doute, n'hésitez surtout pas à contacter l'équipe du SE-Unsa qui vous aidera dans cette démarche délicate.



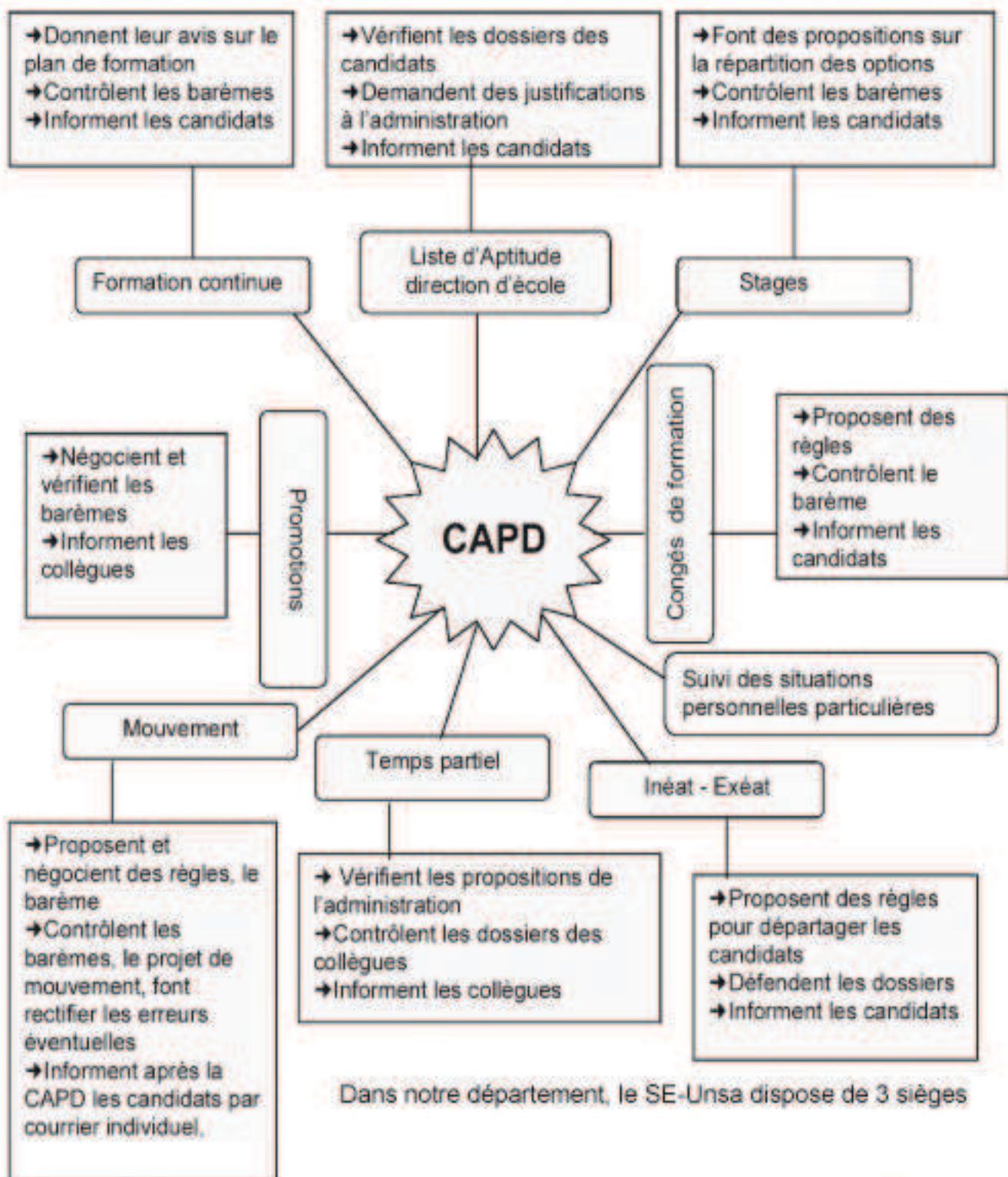
Inspection = évaluation ?

Pour le SE-Unsa, l'inspection ne peut et ne doit pas se limiter à une visite formelle et normative qui se solde par l'attribution d'une note ; mais l'inspection doit avant tout être une évaluation formative. Son objectif principal doit être de permettre à chaque collègue d'améliorer ses pratiques individuelles ou collectives. Ainsi, au SE-Unsa, nous estimons que l'évaluation des enseignants ne peut pas être déconnectée d'une évaluation collective de l'équipe pédagogique et bien sûr des conditions d'exercice du métier.

Les représentants du personnel

Les moments importants de la carrière des enseignants du 1^{er} degré sont gérés en CAPD

En CAPD, siègent vos délégués élus du SE-UNSA.



Dans notre département, le SE-Unsa dispose de 3 sièges

Mon choix c'est l'Unsa!



A savoir...

Mon salaire

Le traitement indiciaire s'obtient en multipliant l'indice correspondant à l'échelon détenu dans le corps des professeurs des écoles par la valeur indiciaire du point. Le tableau ci-dessous peut vous permettre de vérifier votre traitement. Le net approché tient compte des retenues, y compris la cotisation MGEN. La diversité des situations individuelles est telle (qu'il s'agisse de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, ou bien des diverses primes, indemnités, heures supplémentaires...) qu'il est difficile de donner, au centime près, pour chacun, la somme à payer qui figure au bas de son bulletin de salaire. En septembre 2010, les échelon 3, 4 et 5 ont été revalorisés.

Mon dossier personnel

Conservez tous les documents ayant un rapport avec votre situation administrative : arrêtés de nomination, bulletins de salaire, rapports, courriers adressés à l'IEP ou l'IA, demandes de congés, d'autorisation d'absence, arrêtés de changement d'échelon, NUMEN (numéro d'identification de l'éducation nationale)...

Tout enseignant peut demander la consultation de son dossier administratif auprès de l'inspection académique.

Rémunération mensuelle perçue en septembre 2010 (en net approché)*	Rémunération qui était perçue en septembre 2009	Différentiel
échelon 4 (indice 431) soit 1665,75€	échelon 4 (indice 416) soit 1551,86€	113,89 €
échelon 5 (indice 453) soit 1750,77€ si avancement au grand choix GC sinon 4 (indice 431) soit 1665,75€	échelon 5 si GC (indice 439) soit 1637,67€ échelon 4 (indice 416) soit 1551,86€	113,1€ ou 113,89 €

Ces traitements ne prennent pas en compte les cotisations MGEN
(* Sous réserve de reclassement de services antérieurs)



d'infos

www.se-unsa.org

Rubrique «Carrière»
Rémunération

Mon choix c'est l'Unsa!



Toutes les infos "Carrière"
sont sur le site du SE-Unsa 13:

- avancement
- rémunération
- mouvement ...

Rendez-vous sur :
<http://sections.se-unsa.org/13/>

Pense bête

Février :
Demande de temps partiel.

Mars : saisie des vœux pour le mouvement.

Avril : 1^{er} temps du mouvement.

Mai : Demande de changement de département (ineat-exeat).

Juin : 2^e temps du mouvement.